



Se fournir en semences et plants bio



Région Occitanie

Les animateurs du Point Info Bio de votre département sont là pour vous conseiller et vous orienter. Pour plus d'information, contactez votre Chambre d'Agriculture ou votre Groupement d'Agriculteurs bio.

RÉDACTION

Bio Occitanie, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie

DESIGN GRAPHIQUE

Marie Le Breton
felinae.marie@gmail.com

CRÉDITS PHOTOS

Réseau Bio Occitanie, pxhere.com

Quelles semences et plants utiliser en agriculture biologique ?

Les végétaux cultivés en AB doivent provenir de semences ou de matériels de reproduction des végétaux (MRV) issus de plantes mères ou parentales produites :

- sans utilisation d'OGM et/ou tout produit dérivé d'OGM,
- selon la méthode de production biologique sur des parcelles déjà converties pendant au moins une génération ou, s'il s'agit de cultures pérennes, pendant au moins une génération au cours de 2 périodes de croissance végétative.





Existe-t-il des dérogations à cette règle ?

Si les objectifs qualitatifs ou quantitatifs recherchés par l'utilisateur ne sont pas satisfaits, il est possible d'utiliser des MRV en 2^e année de conversion (C2) par dérogation. Si cela ne suffit pas, l'organisme certificateur peut autoriser l'utilisation de MRV non biologique à condition qu'il n'ait pas subi de traitement après la récolte.

Autorisation accordée à l'agriculteur individuellement pour une seule saison avant semis

> La demande de dérogation, qui reste très encadrée, se fait sur le site www.semences-biologiques.org

Statuts dérogatoires du Matériel de Reproduction Végétale en agriculture biologique

Il existe 4 statuts dérogatoires liés au matériel de reproduction végétale, en fonction des disponibilités pour les espèces, types variétaux ou variétés. La liste est mise à jour régulièrement, au moins une fois par an, avec un calendrier prévisionnel, à retrouver sur www.semences-biologiques.org. Dans le cas d'autorisation générale pour les plants de vigne et arbres fruitiers, il est nécessaire de renseigner sur le site les quantités commandées et plantées par les opérateurs bio.

Où trouver des semences et plants biologiques ?

La base de données nationale répertoriant toutes les disponibilités en MRV bio est consultable sur le site www.semences-biologiques.org. Gérée par SEMAE et le CTIFL, elle recense les semences et plants certifiés bio et les MRV en 2^e année de conversion.



Autorisation générale

Aucune disponibilité sur le territoire



Dérogation possible

Disponibilités ne couvrant pas le territoire, et sur un nombre de variétés insuffisant



Ecran d'alerte

Disponibilités presque suffisantes mais nombre de variétés et quantité ponctuellement manquants
→ Phase transitoire avant passage Hors dérogation



Hors dérogation

Disponibilités suffisantes
→ Plus aucune dérogation possible sur le territoire

